



Projet d'aménagement du Parc d'activités de l'Orme

La zone de l'Orme fait depuis fin octobre l'objet d'une étude pré opérationnelle menée par la Société d'économie mixte d'aménagement du Val d'Oise (SEMAVO)

Cette étude est réalisée en étroite collaboration avec le Parc Naturel Régional Oise- Pays de France dans le cadre d'une démarche environnementale et de développement durable.

Ce projet, nous vous le rappelons, est situé à l'entrée de Viarmes le long de la RD 909, à 6 kilomètres de l'intersection entre la Francilienne et la RN 1 (Croix Verte) et couvre environ 11 hectares situés sur Belloy en France et 6 hectares situés sur Viarmes.

Ces deux zones sont réglementées et l'objectif de la Communauté de Commune depuis sa création est de développer cette zone dans le but de dynamiser l'emploi dans un contexte local très déficitaire.

Les études pré-opérationnelles sont destinées d'une part à définir la programmation et le projet d'aménagement en relation avec un bilan financier et un échéancier prévisionnel de réalisation et d'autre part à réaliser les études nécessaires à l'élaboration des dossiers d'autorisation.

Cette étude s'inscrit dans une véritable démarche dynamique et pragmatique permettant en permanence de mettre en perspective la phase de réalisation du projet.

Un premier comité de pilotage s'est déroulé le 18 décembre 2006.

Il a permis de faire un point précis sur l'avancement des différentes études techniques :

- Etudes urbanistiques et paysagères.
- Etudes géotechniques et hydrologiques.
- Etudes de trafic.
- Relevés topographiques
- Etudes acoustiques, faune flore
- Etude loi sur l'eau.

Cette étude s'inscrit également dans le cadre d'une véritable démarche environnementale.

Un cahier de prescriptions environnementales, architecturales et paysagères sera établi en cohérence avec la charte du PNR.

A titre d'illustration, la démarche pourra traiter tout ou partie des différents thèmes ci après :

- Aménager en relation avec l'environnement urbain et les riverains.
- Aménager en relation avec l'environnement naturel.
- Optimiser les déplacements et favoriser les transports non polluants.
- Gérer les eaux pluviales.
- Construire en prenant en compte la qualité environnementale (bâtiments).
- Limiter les nuisances et déchets de chantier.
- Maîtriser les consommations d'eau potable, d'énergie.
- Limiter et gérer les rejets liquides, gazeux, d'activité
- Maîtriser les implantations (Petites et moyennes entreprises, artisans).
- Mise en place d'un système de management environnemental.

Un prochain comité de pilotage aura lieu dans le courant du premier trimestre 2007.

Site Vulli (Delacoste) d'Asnières-sur-Oise

Il a été décidé, dans le cadre du P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) d'Asnières-sur-Oise de maintenir le site de Vulli en zone d'activités et de surseoier dans l'attente du résultat de l'étude détaillée des risques, à l'établissement d'un règlement d'urbanisme.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes a pris contact depuis juin 2006 avec le Groupe VALGO acteur important de la réhabilitation de sites en Europe.

Le Groupe Valgo offre des prestations complètes et novatrices, contribuant à préserver notre capital nature.

A travers ses métiers techniques le groupe VALGO (déconstruction, dépollution) et d'ingénierie financière (développement) propose des solutions environnementales adaptées, en vue d'opérer une valorisation active du patrimoine.

L'aménagement de ce site reste également une priorité pour notre Communauté de Communes.